

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal DU LUNDI 17 FÉVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gabriel LAITHIER, Maire.

Présents : Mesdames Jenny CHOPARD, Delphine DUBOZ, Blandine GAILLARD, Dominique GIRARDIER, Christelle LIDOINE, Colette PIGUET, Virginie WETZEL,
Messieurs Gilles BERNARD, Michel BOHLY, Thierry CLERC, Luc DECREUSE,
Luc FOURQUET, Gabriel LAITHIER, Pascal PERRIN.

Absent excusé : M. Xavier LIDOINE.

Délégation de pouvoir : Néant

Un scrutin a eu lieu, **Mme Blandine GAILLARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans remarques.

M. le Président a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

1° Urbanisme :

Exercice droit de préemption urbain parcelle située « Au Village » cadastrée AB n°360.
Demande permis de construire MOUILLEBOUCHE/GREVET (construction maison individuelle).

2° Adduction d'eau Le Faubourg.

3° Vente chêne Chemin du Puits.

4° Achat et installation défibrillateur.

5° Arrêt projet PLU.

6° Projet réorganisation cantonale.

7° Questions et communications diverses :

- Etablissement permanence bureau de vote 23 et 30 mars 2014,
- Fixation montant charges location salle polyvalente,
- Carte avantage Jeunes,
- Demande aide financière Secours Populaire Français,
- Demande subvention établissement scolaire pour voyage,
- Assemblée Générale Association Coup de Pouce Alimentaire,
- Demande logement communal,
- Demande mise à disposition salle polyvalente.

1° URBANISME

Les Membres du Conseil Municipal, sans projet particulier sur la parcelle située au lieu dit « Au Village » cadastrée AB n°360, décident à l'unanimité, de ne pas exercer le droit de préemption à l'occasion de la transaction immobilière.

La demande permis de construire présentée par M. Loïc MOUILLEBOUCHE et Mme Julia GREVET (construction maison individuelle) a été transmise avec avis favorable.

2° ADDUCTION D'EAU - LE FAUBOURG

Les Membres présents adoptent, à l'unanimité, la proposition présentée par le Maire, à savoir :

*Une participation volontaire des riverains à hauteur de 500 €, propriétaires d'une construction et abonnés au service de l'eau,

* Une participation volontaire de 2000 € des riverains propriétaires d'un terrain classé en zone U au plan d'occupation des sols. Cette contribution s'applique pour chaque connexion ; elle conditionne le maintien en zone urbanisable de ces emprises dans le futur plan local d'urbanisme. La commune assumera le reliquat du montant des travaux (16 720 € HT).

Le Maire invitera très prochainement le Directeur de l'emprise adjudicataire des travaux, le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, le responsable technique de la société Gaz et Eaux ainsi que les riverains à une réunion de travail préalable à l'exécution du chantier.

3° VENTE DE CHENE CHEMIN DU PUIITS

Un chêne sec implanté sur le domaine communal à proximité de la propriété de M. Philippe DELONGEVILLE sera proposé à la vente à ce dernier pour la somme de 200 €. L'état de cet arbre nécessite son abattage et le prix fixé correspond aux indications d'un technicien en l'espèce. Cette décision est votée à l'unanimité.

4° ACHAT ET INSTALLATION DÉFIBRILLATEUR

Madame Barbara ROMAGNAN, députée du Doubs a accordé une subvention de 1000 € au titre de la réserve parlementaire pour l'achat d'un défibrillateur en réponse à une demande formulée par le Maire. Les Elus à l'unanimité, décident l'achat de ce type d'appareil auprès de la société Franche-Comté défibrillateur à Sainte MARIE – Doubs, pour la somme de 1450 € HT à laquelle il convient d'ajouter 700 € HT pour l'armoire normalisée et 260 € HT pour les travaux de raccordement électrique. Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de réaliser cet achat pour la somme globale de 2410 € HT. Ils chargent M. le Maire d'assumer les démarches indispensables à cet achat.

5° ARRÊT PROJET PLU

Le Maire invite les Elus à une réunion le 07 mars 2014 à 17 h 00 en mairie en présence de toutes les personnes publiques associées. Cette séance de travail permet d'aplanir les difficultés restantes, d'entendre les appréciations des différents services et d'établir un compte rendu d'examen conjoint qui prend place au dossier d'enquête publique. Le projet sera arrêté à la suite.

6° PROJET RÉORGANISATION CANTONALE

Le Maire communique aux Elus les courriers de M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil Général et de M. Jean-François LONGEOT, Conseiller Général du canton d'Ornans relatifs au projet de réorganisation cantonale dont l'objectif majeur est de rééquilibrer la population de chaque canton.

7° QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

↳ Le tableau des permanences en vue des scrutins des 23 et 30 mars 2014 est établi en concertation par le Maire et les Elus. Il sera affiché au placard municipal.

↳ Salle polyvalente :

Un devis pour le remplacement du volet roulant électrique d'une fenêtre de toit a été établi par l'entreprise DECREUSE Frères. Il s'élève à 728,40 € TTC.

Les Elus souhaitent qu'une proposition soit présentée pour l'installation d'un rideau intérieur, sans doute moins onéreux et moins sujet aux intempéries.

Le relevé de compteur lors du spectacle de la Madeleine PROUST n'ayant pas été réalisé, la somme forfaitaire de 50 € sera réclamée au Comité des fêtes. Cette décision est votée par 13 voix pour et une abstention.

↳ Carte avantages Jeunes : la Commune laisse le soin aux Jeunes de se procurer individuellement ce document. Elle ne souhaite ni offrir gracieusement cette carte, ni s'ériger en point de vente.

↳ La demande d'aide financière du Secours Populaire français n'est pas retenue par les Elus.

↳ Demande de subvention établissements scolaires pour voyage :

Le Maire adressera un courrier aux directeurs des différents établissements secondaires pour rappeler que la Communauté de Communes de Quingey est en mesure d'octroyer une aide financière par élève après constitution d'un dossier. Les familles ont toute latitude pour téléphoner à la CCCQ (tél 03 81 63 84 63) afin d'obtenir de plus amples informations.

↳ Le Maire informe les Elus que l'Assemblée Générale de l'Association « Coup de Pouce alimentaire » aura lieu le 14 mars 2014 à Quingey.

↳ Une demande de logement communal émanant de résidentes de la Commune ne peut aboutir actuellement faute de disponibilité. Elle est enregistrée et une décision sera prise en temps opportun.

↳ Les Elus donnent leur accord pour la mise à disposition de la salle polyvalente à l'Association PANI le 29 mars 2014 (concours de tarot). La mise à disposition gracieuse résulte du caractère caritatif de la manifestation ; les charges seront imputées à l'association.

↳ Le Maire fait part aux Elus du courrier de M. CALVI (exploitation forestière – scierie) adressé aux Maires des communes du Doubs et du Jura. Ce document traite des rapports entre l'Office National des Forêts et les communes. M. Gilles BERNARD examinera au fond cette missive pour en dégager les enseignements utiles.

↳ Mme Julie AUCANT et M. Fabien RENAUD souhaitent que l'implantation du portail d'entrée de leur future habitation soit autorisée au droit de la parcelle ZH n°428 (terrain communal) à une distance minimale de 20 mètres par rapport à la rue du Tacot. Cette demande formulée pour des raisons de commodités emporte un avis favorable de la totalité des Elus.

↳ Tour de table :

M. Thierry CLERC propose que l'employé communal exécute des travaux d'abattage de pins au lieu-dit « Les Marnières » afin de prévenir les feux possibles sur ces pelouses sèches.

↳ Madame Delphine DUBOZ signale des problèmes de bus pour les élèves du collège d'Ornans qui perdurent depuis de longs mois. Le Maire, las de ces dysfonctionnements adressera un courrier circonstancié à M. le Président du Conseil Général en charge des transports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
le lundi 17 mars 2014 à 20 h 30**

Le Maire
Gabriel LAITHIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 14-02-01	Droit de préemption urbain parcelle cadastrée section AB n° 360 anciennement AB n° 278.
DCM n° 14-02-02	Adduction d'eau chemin dit « des Moirots ».
DCM n° 14-02-03	Vente chêne sur pied.
DCM n° 14-02-04	Installation d'un défibrillateur.

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
BERNARD Gilles		GIRARDIER Dominique	
BOHLY Michel		LAITHIER Gabriel	
CHOPARD Jenny		LIDOINE Christelle	
CLERC Thierry		LIDOINE Xavier	Absent excusé
DECREUSE Luc		PERRIN Pascal	
DUBOZ Delphine		PIGUET Colette	
FOURQUET Luc		WETZEL Virginie	
GAILLARD Blandine			